

République Française
Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Commune de LANDEAN

Nombre de membres	
En exercice	Présents à 19h00
15	14

Date de la convocation
1 ^{er} octobre 2026
Nombre de pouvoirs
0
Numéro de la délibération
2026-52

DELIBERATION DE LA COMMUNE DE LANDEAN

Séance du mardi 6 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 6 octobre 2026, à 19 heures 00 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LANDEAN, légalement convoqués, se sont réunis, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARIE, Premier Adjoint, en raison de l'empêchement de Monsieur le Maire.

Étaient présents à 19h00 : M. Patrice MARIE, Mme Géraldine ROSSIGNOL, M. Dominique BOSSERAY, Mme Hélène GOSSELIN, M. Georges COURTOUX, Mme Marie-Thérèse LOUVIOT, Mme Véronique LACONCHE, Mme Monique BRUNET, M. Stéphane JEULAND, Mme Chrystèle LECOINTRE, M. Stéphane PAUTONNIER, Mme Nathalie RABALLAND, M. Aurélien GRANGÉ, M. Adrien SIMON.

Était absent excusé à 19h00 ayant donné procuration :

Était absent excusé à 19h00 : M. Franck ESNAULT

Mme Chrystèle LECOINTRE a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

2026-52 Convention avec ENEDIS

Monsieur le premier adjoint explique au Conseil Municipal que le 30 mai dernier, la commune a signé une convention de servitudes pour les ouvrages souterrains avec ENEDIS pour une installation électrique sur la parcelle A 295, chemin de la Timonière.

A la demande d'ENEDIS, et à ses frais exclusifs, il convient désormais de procéder à la régularisation administrative et juridique de cette opération, par la signature d'un acte authentique établi par le Notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix,

AUTORISE Monsieur le Premier Adjoint, agissant en remplacement du Maire empêché, à signer l'acte authentique établi par le Notaire pour le compte d'ENEDIS.

Chrystèle LECOINTRE
Secrétaire de Séance



Fait et délibéré à Landéan, le 6 octobre 2026
Extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint présidant la séance,
M. Patrice MARIE

